

Mairie de COMPREGNAC

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2020 à 20 heures.

Présents: Mmes ALVES Mélanie, GUIBERT Céline, MORENO Véronique, SAILLAT Guylaine, Mrs COURTINES Guy, JULIEN Olivier, LAFON Duncan, LAMBRECHT Mathieu, RIGLER Christian, TREILLET Alexis.

Absents : JALBERT Bruno (procuration donnée à MORENO Véronique).

Secrétaire de séance : SAILLAT Guylaine, adopté à l'unanimité.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2020 : adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

FINANCES

Plan de financement de la Callade du Tarn

Afin de mieux sécuriser la rue de la callade et en accord avec l'architecte des bâtiments de France, deux gardecorps devront être rajoutés ce qui entraine un coût supplémentaire de 2933€ HT. Des démarches vont être faites afin que la demande de subvention puisse être réétudiée auprès des services du Conseil Départemental. Le nouveau plan de financement est approuvé à l'unanimité

Aide aux sports et à la culture

La participation de la commune pour les activités est accordée pour les enfants de 6 à 16 ans sur présentation du justificatif d'adhésion ou de la licence (Gymnastique, Hand-Ball, Football, Rugby, Natation, Escalade, Musique, Dessin)

Montant Adhésion ou Licence	Participation de la Mairie
Jusqu'à 150 €	35 €
De 151 € à 300 €	45 €
Au-delà de 300 €	55 €

.../...

Participation au prix du repas de la cantine scolaire au 01/01/2021 pour les enfants du primaire

Le prix du repas pour les enfants non domiciliés sur la commune de Millau s'élève à 5,60 €.

La Mairie participe au prix du repas en fonction des revenus de la famille selon le barème suivant :

Si le quotient familial est compris entre 0 et 350 € : participation de 2.80€ (soit 50% du prix du repas)

Si le quotient familial est compris entre 350 et 750 € : participation de 2.50€

Si le quotient familial est supérieur à 750 € : pas de participation

ADMINISTRATION

Projet de convention d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Le Projet est actuellement mis à la disposition du public en version papier à l'accueil de la communauté de communes et sur son site internet (https://www.cc-millau-grandscausses.fr/habitat/Habitermieux.aspx) pour la période allant du 28/09/2020 au 28/10/2020. A l'issue de cette période une convention devra être signée avec l'ensemble des communes.

L'autorisation de signature de la convention est donnée à Madame le Maire, délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

SIEDA :

Madame le Maire, Mme Moreno et M. Julien ont reçu les personnes du SIEDA référentes sur notre commune afin de faire le point sur notre parc éclairage public. Il est relevé que 75% de notre parc date de plus de 20 ans, qu'il existe deux lampes de sources énergivores dont l'efficacité lumineuse est réduite et que les systèmes graduables installés ne sont pas tous mis en service.

La commune est en attente d'un devis du SIEDA pour envisager la suite à donner.

Au cours de cette rencontre, il a été rappelé les lampadaires à changer route de la fontaine, le lampadaire à installer au lotissement le clos de comprégnac et le lampadaire défectueux maison de la truffe.

Projet de Charte du Parc Naturel Régional des Grands-Causses :

Les domaines d'action sont : Protéger – Aménager – Développer

Plusieurs thèmes sont évoqués dans chaque domaine.

La Charte devrait être mise en place en 2022.

• Location du local communal de Peyre (Potière) pour 2021 : occupation du mars à septembre révision du montant de la location à étudier pour le prochain conseil

Occupation du domaine publique (vente de confitures) :

Le droit de place pour l'année 2020 est inchangé.

Une révision du montant sera faite lors du prochain conseil pour l'année 2021

• Analyse de l'eau à Peyre :

Présence de Baryum dans les analyses de l'eau. L'eau reste consommable et n'entraine aucun effet néfaste sur la santé. Un contrôle renforcé a été mis en place pour suivre l'évolution de ce paramètre.

• Stations d'Epurations :

L'entretien des stations est à faire régulièrement et le remplacement de surpresseurs est à prévoir prochainement

• La réfection de la toiture de l'atelier municipal est en cours.

• Plus Beaux Villages de France :

Madame le Maire a participé à l'Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France qui a eu lieu du 2 au 4 Octobre à Monflanquin dans le lot et Garonne. C'est M. Alain Di Stefano qui a été élu Président. Le village de Peyre fait partie des 159 villages classés en France.

Entre 2014 et 2020, 20 villages ont postulés pour obtenir ce titre et seulement 7 ont été classés. Durant cette période, 107 villages ont été réexpertisés dont 101 ont été reclassés, 5 ont été déclassés et 1 est en attente de décision

Assemblée Générale de l'ADMR :

Madame le Maire a participé à l'Assemblée Générale qui a eu lieu au Viala du Tarn. Sa Présidente et vice-Président ont remercié la commune pour sa participation. Madame La Délégué Départementale a mis l'accent sur les difficultés de recrutement de salariés notamment par le manque de considération salariale notamment indiciaire.

Végétaux demandés à la pépinière départementale :

Différents végétaux ont été commandés afin d'embellir nos villages

- Les travaux pour la fibre au niveau du village à Peyre vont démarrer prochainement ce qui entrainera la fermeture de l'accès place de la vieille église pour la durée de l'intervention.
- Lettre de remerciements des exposants du mois de Septembre à l'église Troglodyte de Peyre a été adressée à la mairie. Ils indiquent avoir reçu la visite de 3 941 personnes.
- La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale catégorie Or pour 35 ans au service des collectivités locales a été décerné au 1^{er} adjoint au maire sous le mandat de Jean Paul HATSCH à Monsieur Roger LAFON.

• Cérémonie du 11 Novembre :

La cérémonie aura lieu à Peyre puis à Comprégnac avec le dépôt d'une gerbe et des lumignons dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale. Il n'y aura pas de verre de l'amitié en raison des mesures sanitaires et sous réserve de nouvelles mesures.

Divers points sont échangés et des solutions seront recherchées

La séance est levée à 23 heures 40.

Secrétaire de séance : Guylaine SAILLAT